

## **REUNION CONSEIL MUNICIPAL**

### **LUNDI 11 AVRIL 2024**

**PRESENTS** : MM. André LAURENT, Thomas INSELIN, Thierry DEBARD, Mmes Karine LADET, Odile BOISSIN, Marie-Laure WESTERLOPPE, MM. Guillaume GRASSET, Thierry BLANC, Patrick REY, Régis ARLAUD et Guillaume LOPEZ.

**ABSENTS** : Mme Laure VIELFAURE donne pouvoir à Mme Odile BOISSIN, Mme Laurence TEIL donne pouvoir à Mme Karine LADET, Mme Brigitte MOULIN, M. Renaud MOULIN.

#### **VALIDATION TRAVAUX VOIRIE 2024 :**

Comme chaque année, le programme de voirie et son chiffrage ont été établis par l'Adjoint en charge des travaux, après débat en commission et avec le soutien technique d'un technicien du Département.

La commission voirie propose au Conseil d'effectuer les aménagements suivants pour l'année 2024 :

- Une partie Route de Lande : réfection de chaussée
- Une partie route de Bel Air : réfection de chaussée
- Une partie route du Fez : réfection de chaussée
- Une partie impasse des Brousses : réfection de chaussée
- Une partie route des Brousses : réfection de chaussée
- Une partie route de Carlas : création de chaussée

Le montant total des travaux est de 65 048.75 € HT soit 78 058.50€ TTC.

L'entreprise EUROVIA pourra réaliser les travaux dans le courant des mois de mai et juin 2024.

Après délibération le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire à commander les travaux de voirie indiqués ci-dessus.

#### **DEMANDE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX VOIRIE :**

Le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas dans le cadre du fonds d'investissement d'aide aux communes.

Il rappelle le montant des travaux soit 65 048.75 €HT.

Le maire propose de demander 50 % d'aide soit un montant de 32 524.38 €

Après délibération le Conseil à l'unanimité est favorable et autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de voirie auprès de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

#### **ACHAT D'UNE MINI-PELLE ET REMORQUE :**

Le Maire rappelle que la mini-pelle actuellement en service est en fin de vie. Il est proposé de procéder à son renouvellement.

Après débat en commission entre la solution d'une location à la demande et l'achat d'un engin neuf, la commission propose au Conseil de faire le choix de l'achat d'un engin neuf de catégorie 2T5.

Parmi trois devis, il est retenu le produit de l'entreprise GERLAND, mieux disante au prix de 37 000€ HT (Mini pelle + remorque).

Le maire propose de mettre à la vente l'ancienne mini-pelle avec la remorque au prix de 9000€.

Après délibération le Conseil est favorable et autorise le Maire à commander une mini-pelle et une remorque à l'entreprise GERLAND et aussi de revendre l'ancien matériel.

Vote : Pour = 10, Abstention = 3,

#### **DEMANDE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE LA MINI PELLE:**

Le Maire propose de demander une subvention dans le cadre de l'aide à l'investissement auprès de la communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour l'achat de la mini-pelle et remorque.

Le montant demandé est de 18 500 € soit 50 % du montant HT de l'achat (37 000€).

Après délibération le Conseil est favorable et autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CCBA pour l'achat d'une mini-pelle et une remorque.

Vote : Pour = 11, Abstention = 2,

## **CREDIT RELAIS : REALISATION D'UN EMPRUNT**

Dans l'attente des subventions de l'opération de rénovation des toitures de l'Eglise, le Maire propose au Conseil de contracter un prêt relais pour assurer la continuité de la trésorerie communale, dans l'attente du versement des subventions accordées.

Eléments de la Caisse d'Epargne, présentant à ce jour la meilleure proposition :

- Ce prêt portera intérêt au taux de **4.26%**
- Les frais de dossier sont de **0 €**.
- Base de calcul : 30/360.
- Paiement des échéances d'intérêts : **Trimestrielle**.
- Mode d'amortissement : In fine.
- Versement des fonds : en une fois au plus tard le 01/07/2024
- L'Emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE-DROME-ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 250 000 euros sur 24 mois et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2024 :**

Le Maire Présente au Conseil municipal les taux d'imposition des taxes locales.

Il indique que la Commission des Finances propose d'augmenter le taux de la taxe foncière (31.40% passe à 32.40%) et la taxe d'habitation (7.84 % à 8.41 %)

Les taux ainsi établis produiraient les montants suivants :

### **Taxe sur le foncier bâti :**

Taux de prélèvement = **32.40%** soit un produit de 298 831 € (386 856 - 88 025)

### **Taxe sur le foncier non bâti :**

Taux de prélèvement = **46.14%** (inchangé) soit un produit de 12 319 €

### **Taxe d'habitation :**

Taux de prélèvement = **8.41 %** soit un produit de 21 858 €

**Soit une recette totale pour la commune de : 333 008 €**

Après délibération le Conseil à l'unanimité décide de voter les taux comme indiqué ci-dessus.

## **VOTE BUDGET PRIMITIF 2024**

M. le Maire donne les montants déjà discutés en Commission des finances et réunion de synthèse. A savoir :

### **Section de fonctionnement :**

**Recettes :** 1 133 339.72 € dont 261 346.72 € de résultat reporté de l'exercice 2023.

**Dépenses :** 1 133 339.72 € dont un virement de 136 308.42 € à la section d'investissement

### **Section d'investissement :**

**Recettes :** 1 366 404.42 € dont 742 972.00 € de restes à réaliser 2023 et 45 383.98 € d'excédent d'investissement 2023.

**Dépenses :** 1 366 404.42 € dont 419 505.00 € de restes à réaliser 2023.

M. le Maire indique que le budget est équilibré et que le Conseil pourra voter des décisions modificatives s'il souhaite modifier des programmes d'ici la fin de l'année 2024.

Le tableau détaillé par article est présenté en séance et pourra être fourni en annexe.

M. le Maire met au vote le Budget Primitif 2024.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le budget Primitif 2024.

## **VALIDATION TRAVAUX SALLE ALAIN ROUVIERE ET DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE LA CC DU BASSIN D'AUBENAS :**

Le maire propose de reporter cette opération au prochain conseil qui aura lieu le 13 mai 2024 car le chiffrage n'est pas complet.

Fin de la séance à 20h30